



Chambre des communes

États financiers

Pour l'exercice terminé le

31 mars 2006



Chambre des communes

TABLE DES MATIÈRES



Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport des vérificateurs à la Greffière de la Chambre des communes	5
État des résultats.....	6
État de la situation financière	7
État de l'équité du Canada	8
État des flux de trésorerie.....	9
Notes aux états financiers.....	10 à 25

Chambre des communes

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006 ainsi que toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction de la Chambre des communes.

La direction a préparé les états financiers conformément aux conventions comptables généralement appliquées au gouvernement du Canada et approuvées par le Bureau de régie interne, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. L'information financière soumise pour les Comptes publics du Canada est en conformité avec ces états financiers.

La direction a élaboré et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les éléments d'actif de la Chambre des communes sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs de la Chambre des communes, et que les opérations sont exécutées conformément aux conventions comptables reconnues du gouvernement du Canada et aux politiques et obligations législatives de la Chambre des communes.

De plus, la direction a la responsabilité de l'administration de l'élément du régime de pensions des députés relatif à la Chambre des communes et de garder les dossiers de l'élément du Compte d'allocations de retraite des parlementaires dont elle a la responsabilité. En outre, aux termes d'un protocole d'entente établi il y a



Chambre des communes

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION (CONTINUITÉ)

plusieurs années, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'acquitte d'une grande partie de l'administration quotidienne de l'élément du régime de pensions des députés dont la Chambre des communes a la responsabilité.

À la demande de la direction, ces états financiers ont été soumis à l'examen de vérificateurs externes de KPMG.



*Au nom de la Chambre des
communes, le 22 juin 2006.*

La greffière

Le directeur général, Services corporatifs

Le directeur général, Finances et ressources humaines



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa, (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Copieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

Rapport des vérificateurs à la Greffière de la Chambre des communes

Nous avons vérifié l'état de la situation financière et de l'équité du Canada de la Chambre des communes au 31 mars 2006 et les états des résultats d'exploitation ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables s'appliquant généralement au gouvernement du Canada et qui sont approuvés par le Bureau de régie interne de la Chambre des communes. Les principales conventions comptables sont présentées à la note 2 afférente aux états financiers. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Chambre des communes. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Pour l'exercice précédent, notre opinion de vérificateur a comporté des réserves en raison d'une limitation du travail de vérification découlant de l'impossibilité de vérifier de façon satisfaisante l'intégralité, l'existence et l'exactitude des charges consistant de dépenses de circonscription de 133 985 608 \$ et de dépenses liées aux caucus de 12 127 378 \$. Ces charges n'ont pas fait l'objet de nos procédés de vérification. Nous avons donc été incapables de déterminer si certains redressements auraient été nécessaires pour les dépenses de circonscription et celles liées aux caucus, les avances versées aux députés, les fournisseurs et charges à payer, le coût net des opérations de l'exercice et le passif net. Au cours de l'exercice écoulé, ces charges ont fait l'objet de nos procédés de vérification, ce qui nous a permis de vérifier de façon satisfaisante l'intégralité, l'existence et l'exactitude de ces dépenses.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et de l'équité du Canada de la Chambre des communes au 31 mars 2006 ainsi que des coûts nets de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 2 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la direction de la Chambre des communes, le Bureau de régie interne et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Ottawa, Canada

Le 22 juin 2006



Chambre des communes

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

CHARGES (NOTE 5)	2006	2005
		(retraité — note 3)
Administration de la Chambre	208 492 802 \$	196 951 040 \$
Députés et agents supérieurs	230 303 560	230 150 812
Total des charges	438 796 362 \$	427 101 852 \$

REVENUS NON IMPOSABLES (NOTE 6)

Administration de la Chambre	2 769 826 \$	2 619 484 \$
Députés et agents supérieurs	71 745	9 760
Total des revenus non imposables	2 841 571 \$	2 629 244 \$

COÛT NET DES OPÉRATIONS **435 954 791 \$** **424 472 608 \$**



Chambre des communes

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS

ACTIF	2006	2005
		<i>(retraité — note 3)</i>
Actif financier		
Encaisse	554 852 \$	320 715 \$
Débiteurs (Note 7)	18 839 534	16 362 779
Stocks aux fins de revente — Services de restauration	137 638	124 105
Avances (Note 8)	353 742	400 265
Total de l'actif financier	19 885 766 \$	17 207 864 \$
Actif non financier		
Charges payées d'avance	12 502 \$	155 784 \$
Stocks non destinés à la revente	2 474 503	1 450 318
Immobilisations corporelles (Note 9)	15 067 460	17 047 055
Total de l'actif non financier	17 554 465 \$	18 653 157 \$
TOTAL	37 440 231 \$	35 861 021 \$
PASSIF		
Créiteurs et charges à payer	22 030 446 \$	21 929 500 \$
Indemnités de vacances et compensatoires	6 364 731	6 496 994
Obligations relatives aux contrats de location- acquisition visant des immobilisations corporelles (Note 10)	1 932 981	2 784 576
Indemnités de départ (Note 11b)	34 780 653	30 988 264
Comptes de retraite des parlementaires (Note 12)	513 929 932	474 785 042
Total du passif	579 038 743 \$	536 984 376 \$
Équité du Canada	(541 598 512 \$)	(501 123 355 \$)
TOTAL	37 440 231 \$	35 861 021 \$
Passif éventuel (Note 13)		
Obligations contractuelles (Note 14)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers



Chambre des communes

ÉTAT DE L'ÉQUITÉ DU CANADA
AU 31 MARS

	2006	2005
		<i>(retraité – note 3)</i>
Équité du Canada, début de l'exercice (501 123 355 \$)	(452 825 460 \$)	
Coût net des opérations	(435 954 791)	(424 472 608)
Crédits de l'exercice en cours utilisés (<i>Note 4a</i>)	375 662 363	366 702 963
Changement dans la situation nette		
du Trésor (<i>Note 4c</i>)	(37 067 301)	(44 176 945)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (<i>Note 15a</i>)	56 884 572	53 648 695
Équité du Canada, fin de l'exercice	(541 598 512 \$)	(501 123 355 \$)



Chambre des communes

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2006

2005

(retraité – note 3)

Coût net des opérations 435 954 791 \$ 424 472 608 \$

Postes non monétaires :

Amortissement des immobilisations corporelles (5 399 512) (5 204 882)

Gain net (perte nette) sur l'aliénation et la dévaluation des immobilisations corporelles 72 270 (278 892)

Services fournis gratuitement (56 884 572) (53 648 695)

Variations dans l'état de la situation financière :

Débiteurs et avances 2 430 232 587 498

Charges payées d'avance (143 282) 138 222

Stocks 1 037 718 (219 183)

Passif (42 054 367) (46 625 901)

Encaisse utilisée par les activités
de fonctionnement

335 013 278 \$

319 220 775 \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS

Acquisitions d'immobilisations corporelles 3 496 523 \$ 3 585 150 \$

Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles (148 876) (93 975)

Encaisse utilisée par les activités
d'investissement en immobilisations

3 347 647 \$

3 491 175 \$

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada (338 595 062 \$) (322 526 018 \$)

ENCAISSE NETTE FOURNIE (UTILISÉE)

(234 137 \$)

185 932 \$

ENCAISSE, DÉBUT DE L'EXERCICE

320 715 \$

506 647 \$

ENCAISSE, FIN DE L'EXERCICE

554 852 \$

320 715 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

NOTE 1 — AUTORISATIONS ET OBJECTIFS

Les pouvoirs de la Chambre des communes prennent leur source essentiellement dans la *Loi constitutionnelle de 1867* et dans la *Loi sur le Parlement du Canada*.

L'Administration de la Chambre des communes a pour mandat d'appuyer les députés en leur fournissant l'infrastructure, les services et les conseils dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur rôle de législateurs et de représentants à la Chambre, en comité, en caucus, dans leurs bureaux sur la Colline et dans leurs circonscriptions.

Le Bureau de régie interne est le corps administratif de la Chambre des communes dont il surveille la gestion financière et l'administration au nom des députés et des Canadiens. Il est présidé par le Président de la Chambre et est composé de députés représentant tous les partis reconnus.

La Greffière de la Chambre des communes est la secrétaire du Bureau et, à titre de haut fonctionnaire de l'Administration, relève du Président. L'Administration comprend cinq secteurs administratifs qui emploient l'équivalent de 1 685 employés à temps plein et relèvent de la Greffière : les Services de la procédure, le Bureau du Légiste et Conseiller parlementaire, les Services de l'information, les Services de la Cité parlementaire et les Services corporatifs.

NOTE 2 — SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

- a) Les états financiers de la Chambre des communes sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux conventions comptables générales appliquées au gouvernement du Canada et approuvées par le Bureau de régie interne de la Chambre des communes, lesquelles sont basées sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.
- b) Crédits parlementaires — La Chambre des communes est financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à la Chambre des communes ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 4 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.
- c) Encaisse nette fournie par le gouvernement — La Chambre des communes fonctionne au moyen du Trésor, à l'exception des opérations courantes des Services de restauration qui disposent de leurs propres comptes bancaires. Le Trésor est administré par le Receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Chambre des communes est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Chambre sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre la Chambre des communes et les ministères fédéraux.



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

- d) La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice. Elle découle des écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.
- e) Les revenus non imposables sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou faits sous-jacents sont survenus.
- f) Les charges sont consignées dans l'exercice où sont survenus les opérations ou les faits sous-jacents, sous réserve des conditions suivantes :
- les paiements de transfert sont constatés dans l'exercice au cours duquel le récipiendaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.
 - Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
 - Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les frais administratifs payés aux commissions provinciales des accidents du travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.
- g) Avantages sociaux futurs
- i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Chambre des communes au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Chambre découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Chambre des communes n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.
- h) Les comptes de retraite des parlementaires : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'acquitte d'une grande partie de l'administration quotidienne de l'élément du régime de pensions des parlementaires dont la Chambre des communes a la responsabilité. Les contributions de la Chambre des communes au régime, incluant tout ajustement actuariel annuel, sont passées en charges dans l'exercice où sont survenues les opérations.



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

- i) Les débiteurs et les prêts sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les débiteurs dont le recouvrement est incertain.
- j) Passif éventuel — le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.
- k) Stocks aux fins de revente des Services de restauration — ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS). Ils comprennent les articles détenus dans les cantines, les cafétérias et le Restaurant parlementaire.
- l) Stocks non destinés à la revente de 50 000 \$ et plus — ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pour les fournitures de bureau incluses dans le système d'inventaire permanent et selon la méthode de l'épuisement successif pour les autres articles en stock.
- m) Opérations en devises — les opérations en devises sont converties en dollars canadiens en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date de l'opération.
- n) Immobilisations corporelles — les immobilisations et les améliorations locatives de 10 000 \$ et plus sont comptabilisées au coût. La Chambre des communes n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégories d'éléments d'actif	Périodes d'amortissement
Véhicules motorisés	5 et 7 ans
Machinerie et équipement	7 à 10 ans
Autres outillages	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels et licences d'exploitation	3 ans
Location-acquisition — Véhicules motorisés	5 et 7 ans (ou la durée du bail selon les conditions du contrat si inférieur)
Location-acquisition — Machinerie et équipement	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre de 10 ans ou la durée de l'accord d'occupation plus une période de renouvellement



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

- o) Incertitude relative à la mesure — la préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada, qui sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus non imposables et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

NOTE 3 — CHANGEMENT DE CONVENTIONS COMPTABLES

- a) Indemnités de départ : les états financiers de l'exercice précédent ont été retraités pour se conformer aux nouveaux principes comptables reconnus par le Conseil du Trésor publiés au cours de l'exercice 2005-2006. La provision pour indemnités de départ est maintenant enregistrée dans les livres et les états financiers de la Chambre des communes. Les nouvelles recommandations ont été appliquées rétroactivement, avec retraitement, et ont eu comme effet d'augmenter les coûts des opérations de **2 982 155 \$**, d'augmenter la provision pour indemnités de départ de **30 988 264 \$** ainsi que de diminuer de **28 006 109 \$** le solde d'ouverture de l'équité du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2005 (note 11b).
- b) Services fournis gratuitement : les états financiers de l'exercice précédent ont été retraités pour se conformer aux nouveaux principes comptables reconnus par le Conseil du Trésor publiés au cours de l'exercice 2005-2006. Les services fournis gratuitement sont désormais enregistrés dans les états financiers de la Chambre des communes. Les nouvelles recommandations ont été appliquées rétroactivement, avec retraitement, et ont eu comme effet d'augmenter les coûts des opérations ainsi que l'équité du Canada de **53 648 695 \$** pour l'exercice clos le 31 mars 2005 (note 15a).

NOTE 4 — CRÉDITS PARLEMENTAIRES

La Chambre des communes reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, le coût net des opérations de la Chambre des communes diffère selon qu'il est présenté suivant le financement octroyé par le gouvernement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

NOTE 4A) RAPPROCHEMENT DU COÛT NET DES OPÉRATIONS ET DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES DE L'EXERCICE EN COURS

	2006	2005 <i>(RETRAITÉ—NOTE 3)</i>
COÛT NET DES OPÉRATIONS	435 954 791 \$	424 472 608 \$
Rajustement pour les postes ayant une incidence sur le coût net des opérations, mais sans incidence sur les Crédits :		
Ajouter (moins) :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 399 512)	(5 204 882)
Services fournis gratuitement	(56 884 572)	(53 648 695)
Provision — indemnités de départ	(3 792 389)	(2 982 155)
Stocks utilisés	(3 876 084)	(5 480 702)
Remboursement de dépenses d'exercices précédents	164 434	94 597
Ajustements de créditeurs d'exercices précédents	88 971	216 969
Gain sur dispositions d'immobilisations corporelles	102 235	48 467
Revenus non imposables divers	73 561	6 492
Autorisation d'imputer les frais d'utilisation	101 784	132 460
Autorisation de dépenser les fonds reçus	(1 281 861)	(1 127 830)
Autorisation de transférer les fonds excédentaires (revenus disponibles pour être dépensés) des ventes — Services de restauration	961 240	894 903
Solde des ventes — Services de restauration	1 602 751	1 546 921
Indemnités de vacances et compensatoires	132 262	942 515
Mauvaises créances	0	(2 525)
Dépenses payées d'avance passées à la charge	(2 021)	(17 562)
Perte sur dispositions d'immobilisations corporelles	(29 964)	(327 359)
Dépenses de fonctionnement — Services de restauration	(334 018)	(454 919)
Redressements relatifs aux immobilisations corporelles	223 182	180 370
Sous-total	367 804 790 \$	359 289 673 \$
Rajustement pour les postes sans incidence sur le coût net des opérations, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Ajouter (moins) :		
Paiements sur les obligations des contrats de location-acquisition	723 436	678 539
Achats de stocks non destinés à la revente	3 749 628	4 178 420
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3 379 420	2 554 310
Charges payées d'avance	5 089	2 021
CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS	375 662 363 \$	366 702 963 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

NOTE 4B) CRÉDITS FOURNIS ET UTILISÉS

	CRÉDITS FOURNIS	
	2006	2005
Vote 5 — Dépenses de fonctionnement	258 897 541 \$	242 521 662 \$
Montants législatifs	137 784 506	137 907 125
Moins :		
Crédits annulés : fonctionnement	(21 019 684)	(13 725 824)
CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS	375 662 363 \$	366 702 963 \$

NOTE 4C) RAPPROCHEMENT DE L'ENCAISSE NETTE FOURNIE PAR LE GOUVERNEMENT ET DES CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS

	2006	2005
ENCAISSE NETTE FOURNIE PAR LE GOUVERNEMENT	338 595 062 \$	322 526 018 \$
Changement de la situation nette du Trésor		
Variation des comptes débiteurs et des avances	(2 430 232)	(587 498)
Variation des comptes créditeurs et des charges à payer	100 946	3 591 995
Variation des comptes de retraite des parlementaires	39 144 889	40 880 408
Autres ajustements	<u>251 698</u>	<u>292 040</u>
Sous-total	37 067 301	44 176 945
CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS	375 662 363 \$	66 702 963 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

NOTE 5 - CHARGES

2006

2005

(retraité— note 3)

Fonctionnement

Personnel	293 752 382 \$	282 291 412 \$
Fonctionnement et entretien	137 575 711	136 432 066
Amortissement des immobilisations corporelles	5 399 512	5 204 882
Services de restauration— coût des ventes	1 150 641	1 091 090
Intérêts découlant des contrats de location-acquisition	60 047	117 238
Perte sur dispositions d'immobilisations corporelles	29 964	327 359
Stocks non destinés à la revente— ajustements	0	32 871
Mauvaises créances	0	2 525
Autres	55	263
Sous-total	437 968 312 \$	425 499 706 \$

Paiements de transfert

International	828 050	1 602 146
---------------	---------	-----------

Total des charges	438 796 362 \$	427 101 852 \$
--------------------------	-----------------------	-----------------------

NOTE 6 - REVENUS NON IMPOSABLES

2006

2005

Services de restauration — ventes	2 563 991 \$	2 441 825 \$
Frais de location de salles	54 203	60 211
Cotisations d'adhésion — Associations parlementaires	9 427	33 350
Frais de gymnase	14 500	15 800
Papier recyclé	1 112	15 097
Divers	96 103	14 494
Gain sur dispositions d'immobilisations corporelles	102 235	48 467
Total des revenus non imposables	2 841 571 \$	2 629 244 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

NOTE 7 — DÉBITEURS	2006	2005
DÉBITEURS		
Autres ministères gouvernementaux (AMG) :		
• Intérêts à recevoir du Conseil du Trésor — Plan de retraite des parlementaires (4 ^e trimestre)	12 808 690 \$	11 753 364 \$
• Autres débiteurs	5 515 189	3 918 716
Entités externes	525 655	700 699
Sous-total	18 849 534 \$	16 372 779 \$
PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES SUR LES DÉBITEURS EXTERNES	(10 000)	(10 000)
TOTAL	18 839 534 \$	16 362 779 \$

NOTE 8 — AVANCES	2006	2005
Avances salariales et de déplacements des employés	19 470 \$	79 650 \$
Petite caisse des employés, monnaie d'appoint pour les services postaux et les Services de restauration	38 575	36 825
Avances reliées aux frais postaux	18 690	18 690
Petite caisse des députés pour leurs dépenses de bureau	277 007	265 100
TOTAL	353 742 \$	400 265 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

NOTE 9 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Catégorie d'immobilisations	COÛT — ANNÉE COURANTE			
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Dispositions et ajustements	Solde de fermeture
Propriétés				
Véhicules motorisés	481 074 \$	0 \$	(276 113) \$	204 961 \$
Machinerie et équipement	5 007 679	877 433	(53 570)	5 831 542
Autre équipement	3 871 347	263 756	(319 848)	3 815 255
Matériel informatique	7 539 792	1 267 040	(1 297 188)	7 509 644
Logiciels et licences	8 759 828	37 570	0	8 797 398
Travaux en cours	393 023	421 851	(87 392)	727 482
Sous-total	26 052 743 \$	2 867 650 \$	(2 034 111) \$	26 886 282 \$
Loués				
Véhicules motorisés	389 106 \$	0 \$	(389 106) \$	0 \$
Machinerie et équipement	4 593 536	405 423	(267 281)	4 731 678
Sous-total	4 982 642 \$	405 423 \$	(656 387) \$	4 731 678 \$
Améliorations locatives	4 846 576 \$	730 388 \$	0 \$	5 576 964 \$
TOTAL	35 881 961 \$	4 003 461 \$	(2 690 498) \$	37 194 924 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

NOTE 9 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)



Catégorie d'immobilisations	AMORTISSEMENT CUMULÉ — ANNÉE COURANTE				VALEUR COMPTABLE NETTE	
	Solde d'ouverture	Amortissement	Dispositions et ajustements	Solde de fermeture	2006	2005
Propriétés						
Véhicules motorisés	383 358 \$	* (11 133) \$	(269 590) \$	102 635 \$	102 326 \$	97 716 \$
Machinerie et équipement	2 518 050	601 081	(34 587)	3 084 544	2 746 998	2 489 628
Autre équipement	2 400 764	459 266	(316 855)	2 543 175	1 272 080	1 470 584
Matériel informatique	5 379 712	1 056 183	(1 234 535)	5 201 360	2 308 284	2 160 080
Logiciels et licences	4 449 102	2 089 928	0	6 539 030	2 258 368	4 310 726
Travaux en cours	0	0	0	0	727 482	393 023
Sous-total	15 130 986 \$	4 195 325 \$	(1 855 567) \$	17 470 744 \$	9 415 538 \$	10 921 757 \$
Loués						
Véhicules motorisés	28 890 \$	0 \$	(28 890) \$	0 \$	0 \$	360 216 \$
Machinerie et équipement	2 370 941	719 529	(222 497)	2 867 973	1 863 705	2 222 595
Sous-total	2 399 831 \$	719 529 \$	(251 387) \$	2 867 973 \$	1 863 705 \$	2 582 811 \$
Améliorations locatives	1 304 089 \$	484 658 \$	0 \$	1 788 747 \$	3 788 217 \$	3 542 487 \$
TOTAL	18 834 906 \$	5 399 512 \$	(2 106 954) \$	22 127 464 \$	15 067 460 \$	17 047 055 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice clos le 31 mars 2006 s'élève à 5 399 512 \$ (2005 : 5 204 882 \$)

* L'amortissement des véhicules motorisés inclut 49 508 \$ de charges pour l'exercice courant et un ajustement de 60 641 \$ relatif à l'exercice précédent.



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

NOTE 10 — OBLIGATIONS RELATIVES AUX CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION VISANT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006	2005
a) Solde à payer		
Machinerie et équipement	1 932 981 \$	2 533 321 \$
Véhicules motorisés	0	251 255
TOTAL	1 932 981 \$	2 784 576 \$

b) Partie en capital	2006
Paiements minimums exigibles :	
(2006-2007)	747 956 \$
(2007-2008)	729 781
(2008-2009)	402 475
(2009-2010)	120 459
(2010-2011) et les exercices ultérieurs	10 655
Sous-total	2 011 326 \$
Moins : intérêts théoriques	(78 345)
SOLDE DES OBLIGATIONS AU TITRE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES LOUÉES	1 932 981 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

NOTE 11 — AVANTAGES SOCIAUX

- a) Prestations de retraite : Les employés de la Chambre des communes participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que la Chambre des communes versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2005-2006 les charges s'élèvent à **28 286 567 \$** (**26 956 214 \$** en 2004-2005), soit environ 2,6 fois les cotisations des employés.

La responsabilité de la Chambre des communes relativement au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

- b) Indemnités de départ : la Chambre des communes verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Indemnités de départ,		
début de l'exercice	30 988 264 \$	28 006 109 \$
Charge pour l'exercice	9 472 996	8 740 641
Prestations versées pendant l'exercice	(5 680 607)	(5 758 486)
Indemnités de départ,		
fin de l'exercice	34 780 653 \$	30 988 264 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

NOTE 12 — COMPTE DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES *

	2006	2005
CARP - Chambre des communes	390 137 270 \$	363 446 329 \$
CCR - Chambre des communes	236 328 275 \$	207 441 755 \$
Impôts remboursables à ARC	<u>(112 535 613)</u>	<u>(96 103 042)</u>
Total CCR	123 792 662 \$	111 338 713 \$
TOTAL	513 929 932 \$	474 785 042 \$

* Veuillez noter que ces chiffres concernent uniquement la Chambre des communes

Compte d'allocations de retraite des parlementaires (CARP)

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, afin de fournir des prestations de retraite aux parlementaires admissibles qui ont versé des cotisations au régime de pension. Par "parlementaires" on entend un sénateur ou un député. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant et/ou les enfants à la charge des parlementaires ayant servi à partir d'une certaine date et qui ont versé des cotisations en vertu de la *Loi*.

Compte de convention de retraite des parlementaires (CCR)

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, afin de fournir des prestations relatives aux crédits accumulés par les parlementaires, lesquelles ne peuvent être payées à même le Compte d'allocations de retraite des parlementaires. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant et/ou les enfants à la charge des parlementaires.

Impôt remboursable versé à l'ARC

Les opérations relatives au CCR, comme les cotisations, les avantages sociaux et les crédits d'intérêts, sont inscrites au CCR, qui fait partie des comptes du Canada. Le CCR produit des intérêts trimestriels et est inscrit auprès de l'Agence du revenu du Canada (l'ARC). Chaque année, selon les mouvements de trésorerie nets du compte, un transfert est effectué entre le CCR et l'ARC pour verser un impôt remboursable de 50 % à l'égard des cotisations et des crédits d'intérêts nets ou pour recevoir un remboursement fondé sur les versements de prestations nets.

Redressement actuariel du déficit

Une révision actuarielle du compte de convention de retraite des parlementaires a été faite par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières. Il a été établi qu'un rajustement actuariel de 5,7 millions de dollars sera porté au crédit du compte à compter de l'exercice 2005-2006 (9,373 millions de dollars en 2004-2005) et se poursuivra durant les six exercices suivants afin d'éliminer le déficit dans le compte de pension. Ce rajustement annuel est compris dans la portion de la Chambre des communes du CCR et est sujet à modifications selon les révisions futures.



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

NOTE 13 — PASSIF ÉVENTUEL

Dans le cours normal de ses activités, la Chambre des communes peut être visée par diverses actions en justice. En date du 31 mars 2006, la direction n'a aucune connaissance de réclamation réelle ou éventuelle contre la Chambre des communes.

NOTE 14 — OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

De par leur nature, les activités de la Chambre des communes donnent lieu à certains contrats et obligations importants en vertu desquels l'organisation s'engage à effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principaux engagements pour lesquels une estimation raisonnable peut être faite :

	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11 & les exercices ultérieurs	Total
Location de bureaux pour la circonscription des députés	6 889 700 \$	7 199 700 \$	7 523 700 \$	7 862 300 \$	8 216 100 \$	37 691 500 \$
Équipement de la Chambre et des députés	1 260 800	1 317 500	1 376 800	1 438 800	1 503 500	6 897 400
Véhicules	149 400	149 400	151 500	159 400	166 500	776 200
TOTAL	8 299 900 \$	8 666 600 \$	9 052 000 \$	9 460 500 \$	9 886 100 \$	45 365 100 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

NOTE 15 — OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu du principe de propriété commune, la Chambre des communes est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Chambre des communes conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie a).

a) Services fournis gratuitement

Au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu gratuitement des services d'autres ministères : les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les frais administratifs payés aux commissions provinciales des accidents du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats de la Chambre des communes :

	2006	2005
Locaux fournis par Travaux public et Services gouvernementaux		
Canada	42 650 900 \$	40 227 995 \$
Cotisations couvrant la part de l'employeur des primes relatives aux Plans d'assurance médicale et dentaire des employés payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	13 771 954 \$	12 962 828 \$
Frais administratifs, payés par Ressources humaines et Développement social Canada aux commissions provinciales des accidents du travail, reliés au traitement des demandes	<u>461 718 \$</u>	<u>457 872 \$</u>
Total	<u>56 884 572 \$</u>	<u>53 648 695 \$</u>

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de traduction et d'interprétation fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services postaux offerts par le Bureau de poste du Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de la Chambre des communes.

b) Solde des créditeurs et des débiteurs à la fin de l'exercice entre apparentés :

	2006	2005
Débiteurs — Autres ministères gouvernementaux et organismes	18 323 879 \$	15 672 080 \$
Créditeurs — Autres ministères gouvernementaux et organismes	851 914 \$	581 472 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

NOTE 16 — CHIFFRES CORRESPONDANTS

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

